

Société mutuelle de services agricoles

Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Copie originale des Statuts-types signés par les fondateurs (enregistré à la recette des finances en cas d'apport en nature)
- Copie originale du rapport du commissaire aux apports en nature le cas échéant
- Copie originale du pv de l'assemblée constitutive (enregistré à la recette des finances en cas d'apport en nature)
- Copie originale du pv de l'élection du président du conseil d'administration (enregistré à la recette des finances en cas d'apport en nature) avec copie de sa pièce d'identité
- Liste des dirigeants avec copie de leurs pièces d'identité
- Déclaration du bénéficiaire effectif
- Copie originale du pv de désignation du commissaire aux comptes le cas échéant avec copie de sa carte professionnelle valable

Délais

- Trente jours à compter de la date du début de l'activité mentionnée dans la carte d'identification fiscale

Redevances à acquitter

Cinquante dinars (50 TND)

Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires
- L'adjonction d'un nom commercial ou d'une enseigne nécessite un certificat de réservation valable